

# • REGLEMENT SPORTIF 2026 •



TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
GIRONDE



## DE CYCLOSOPRT

⌚ Février - Octobre : des courses organisées par les clubs affiliés tous les week-end et ouvertes aux catégories 13/14 ans, 15/16 ans, Féminines, Catégorie 1, Catégorie 2, Catégorie 3 et Catégorie 4 (a et b). La pratique du cyclosport nécessite en plus de la licence un Carton de Compétiteur à demander par l'intermédiaire de votre club.

**Les femmes sont acceptées sur toutes les courses**, elles prennent le départ avec les 4 ou dans leur catégorie de valeur.

**Les femmes avec un carton de 4 entrent dans le classement mixte des 4 et marquent les points.**

**Les femmes avec un carton de FEMININE seront classées dans la catégorie féminine même si elles se classent parmi les 5 premiers de la course des 4.**

**Exemple : si une femme avec un carton de Féminine termine 2<sup>ème</sup> de la course alors elle sera classée 1<sup>ère</sup> féminine et non pas 2<sup>nde</sup> des 4. De ce fait les concurrents suivants la féminine seront remontés d'une place.**

⌚ Port du casque (communiqué de notre assurance MARSH)

**le port du casque est imposé pour toutes les activités cyclistes (lors des entraînements, sorties, reconnaissances, échauffements, compétitions, etc...).**

⌚ Le "Challenge UFOLEP Gironde des jeunes 2026" est ouvert aux garçons et filles 13/14 ans et 15/16 ans de Gironde. Toutefois, ces courses jeunes sont également ouvertes à tous les licenciés UFOLEP.

Les 5 premiers prennent 6, 5, 4, 3, 2 points et les autres coureurs inscrits en recueillent 1 pour la participation. Pour une course de 4 coureurs, les points attribués seront 6, 5, 4, 3pts. Pour une course de 3 coureurs, les points attribués seront 6, 5, 4pts. Pour une course de 2 coureurs, les points attribués seront 6, 5pts.

Il n'y a pas de minimum de courses à effectuer. En cas d'égalité, celui ou celle qui aura participé au plus grand nombre de courses de la saison sera déclaré(e) vainqueur(e).

La remise des récompenses aura lieu lors d'un moment protocolaire du comité UFOLEP Gironde.

Les trois premiers girondins de chaque catégorie seront récompensés. Pour recevoir son prix, la présence est obligatoire lors de cette cérémonie.

Vous trouverez le classement sur le site de l'UFOLEP GIRONDE [www.cd.ufolep.org/gironde](http://www.cd.ufolep.org/gironde)

Renseignements : Xavier Rodet : 05-56-93-26-86 ou [xavierrodetvelo@gmail.com](mailto:xavierrodetvelo@gmail.com)

**Les épreuves cyclosport UFOLEP ne sont ouvertes qu'aux licenciés UFOLEP titulaires d'une carte cyclosportive de la saison en cours.**

### ⌚ LA LICENCE :

Même si elle est individuelle, **la licence UFOLEP ne peut être délivrée qu'au titre d'une association**. Elle est valable du 1er Septembre au 31 Août de l'année suivante.

Toute personne occupant un poste de dirigeant ou de commissaire doit être titulaire d'une licence UFOLEP.

### ⌚ LA CARTE CYCLOSOPRT :

**La carte « cyclosport » est obligatoire pour la pratique du cyclosport à l'UFOLEP.** Elle est délivrée par les commissions départementaux sur présentation de la licence. Elle est valable du 1er Janvier au 31 Décembre.

Peuvent prétendre à une carte cyclosport :

- ✓ Tout nouveau licencié UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition sera classé en 3<sup>e</sup> catégorie pour la pratique du cyclosport (hors 17-19 ans).
- ✓ Tout nouveau licencié de plus de 60ans sera accueilli en 4<sup>ème</sup>a s'il en fait la demande sinon la catégorie d'accueil reste en 3.
- ✓ Tout nouveau licencié de plus de 65ans, sera accueilli en 4<sup>ème</sup>b s'il en fait la demande sinon la catégorie d'accueil reste en 3.
- ✓ Les ex-licenciés FFC et/ou FSGT (Voir tableau « Accueil à l'UFOLEP » sur le site Internet [www.cd.ufolep.org/gironde](http://www.cd.ufolep.org/gironde))
- ✓ Les ex-licenciés FFC OPEN 2 de l'année précédente ne reprenant pas de licences FFC seront classés en 1<sup>ère</sup> catégorie UFOLEP,
- ✓ Les double-licenciés UFOLEP/FFC «Open 3 » et « Access 1 » seront classés en 1<sup>ère</sup> catégorie UFOLEP
- ✓ Les double-licenciés UFOLEP/FFC « Access 2 » seront classés en 2<sup>ème</sup> catégorie UFOLEP,
- ✓ Les double-licenciés UFOLEP/FFC « Access 3 » et « Access 4 » seront classés en 3<sup>ème</sup> catégorie UFOLEP,
- ✓ CAS DES FÉMININES : l'engagement dans une catégorie est définitif pour toute la saison.
- ✓ Les Licenciés FFTri seront classés en 2<sup>ème</sup> catégorie.
- ✓ Tout coureur participant à une course dans une catégorie supérieur à la sienne sera directement classé dans cette catégorie et y restera toute la saison.
- ✓ La licence Fédération Française de Cyclisme est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile en cours.  
Les licenciés FFC attendront la parution du classement régional FFC de fin de saison pour savoir s'ils pourront prétendre à une carte « Compétiteur UFOLEP » pour la saison suivante.

### ⌚ FEMININE NOUVEAUTÉ :

Devant le nombre restreint de féminines celles venant de la FFC en Open 1 et Open 2 pourront courir en 1<sup>re</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie Ufolep. Toutefois, elles ne pourront pas participer aux championnats (départementaux, régionaux, nationaux).

Les femmes licenciées OPEN 3 et Access 1 seront classées en 2 UFOLEP.

Les femmes licenciées Access 2, Access 3 et Access 4 seront classées en Féminine ou en 3

### ⌚ JEUNES 17-19 ans :

Un jeune passant en 17-19 ans sera classé automatiquement en 2<sup>ème</sup> catégorie.

Les nouveaux licenciés de 17-19 ans seront également automatiquement classés en 2<sup>ème</sup> catégorie.

### ⌚ INITIATION JEUNES 11-12 ans :

Les jeunes de 11-12 ans n'ont pas le droit de faire de courses. Toutefois, ils peuvent être acceptés en initiation sous l'encadrement strict d'adultes en vélo devant et derrière canalisant le rythme et transmettant les savoirs faires de base de la course de vélo. Les coureurs seront autorisés à s'échauffer avec ces jeunes pour les accompagner. Le départ et l'arrivée de l'initiation 11-12 ans se fera avant celui de la première course.

## ⌚ CATEGORIE 4 :

Les 4<sup>ème</sup> catégorie seront répartis en 2 groupes (4<sup>ème</sup> A et 4<sup>ème</sup> B).

Les licenciés classés 4<sup>ème</sup> en fin de saison précédente seront :

- en 4<sup>ème</sup> A pour les licenciés âgés de moins de 65 ans (ou monté de la catégorie 4<sup>ème</sup> B),
- en 4<sup>ème</sup> B pour les licenciés âgés de plus de 65 ans, (sauf en cas de victoire en 4<sup>ème</sup> A)

Les licenciés 4<sup>ème</sup> A et 4<sup>ème</sup> B courront ensemble, un seul classement scratch 4<sup>ème</sup> sera établi. Les points attribués aux 4<sup>ème</sup> A et 4<sup>ème</sup> B, pour les montées, le seront en fonction des places qu'ils auront obtenues dans ce classement scratch.

Ces deux catégories marqueront des points, les 4<sup>ème</sup> A pour monter en 3<sup>e</sup> catégorie, les 4<sup>ème</sup> B pour monter en 4<sup>ème</sup> A. Le nombre de points pour monter de catégorie est celui fixé par le règlement national.

Donc un 4<sup>ème</sup> B ayant totalisé 30 points montera en 4<sup>ème</sup> A, là, s'il totalise à nouveau 30 points il montera en 3<sup>e</sup> catégorie.

S'il finit la saison en 4<sup>ème</sup> A, il redescendra en 4<sup>ème</sup> B la saison suivante si il remplit les critères de descente (cf paragraphe sur les descentes). S'il finit la saison en 3<sup>e</sup> catégorie, il ne pourra être redescendu que d'une seule catégorie et sera versé en 4<sup>ème</sup> A.

## ⌚ COURREURS HANDISPORT / SPORT ADAPTE :

L'UFOLEP permet l'accessibilité du sport pour tous dans le respect de chacun, ce qui constitue une valeur fondamentale de notre fédération. Aucune catégorie « adaptée » est mise en place sur les courses de Gironde. Cependant, les coureurs avec un handicap peuvent être accueillis en UFOLEP et seront autorisés à courir sur nos épreuves à partir du moment où les conditions de courses peuvent permettre de protéger l'intégrité physique du coureur et sans possibilité de mise en danger des autres coureurs des pelotons. Seuls la CTD avec le Président du coureur concernés seront habilités à valider ou invalider l'accueil et la catégorie de valeur du coureur. Ces coureurs seront soumis au même règlement sportif que tout autre coureur UFOLEP.

## ⌚ CATEGORIE D'AGE :

En 2026, les catégories d'âges correspondront à l'âge du licencié dans l'année civile 2026. Le changement de catégorie se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Dès le 1<sup>er</sup> septembre notre logiciel de carte pourra les éditer avec la catégorie 2026. Les différentes catégories d'âges en vigueur dans les épreuves officielles, sont publiées annuellement dans l'additif aux règlements généraux administratifs et financiers des compétitions nationales (*âge au 31 décembre de l'année civile, soit au 31/12/2026*)

## ⌚ JEUNES :

**Le départ des 13/14 se fera après les 3 et 4 & 15/16 se fera après les 1<sup>er</sup> et 2. Cette organisation peut être modifier par l'organisateur en fonction du nombre de jeunes engagés.**

**15-16 ans :** si il n'y a pas assez de jeunes pour faire un peloton, ils partiront avec les 3. Lorsque sur une course les 15-16 ans ne sont pas programmés, ils seront acceptés à rouler avec les 3. Ils seront arrêtés au minimum 1 tour avant l'arrivée des 3 (selon leur distance max). Dans certains cas un organisateur peut interdire la participation des jeunes.

**13-14 ans + 15-16 ans filles :** si il n'y a pas assez de jeunes pour faire un peloton, ils partiront avec les 4. Lorsque sur une course les 13-14 ans ne sont pas programmés, ils seront acceptés à rouler avec les 4. Ils seront arrêtés au minimum 1 tour avant l'arrivée des 4 (selon leur distance max). Dans certains cas un organisateur peut interdire la participation des jeunes.

Dans ces conditions proposées aux jeunes, ils ont interdiction de participer à l'animation de la course, de se porter à l'avant, de revenir sur une échappée, de participer aux primes...

**ATTENTION ! 13-14 ans :** Le blocage des dérailleurs est strictement interdit. Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra INTERDIRE le départ.

## ⌚ ADMISSION des licenciés F.F.C et/ou FSGT à la CARTE « CYCLOSPORT » UFOLEP

Lors de sa demande de carte Cyclosport – UFOLEP, le (la) licencié(e) qui a une double appartenance doit **OBLIGATOIREMENT** le déclarer en précisant sa catégorie FFC, FFTri et/ou FSGT.

## ⌚ SURCLASSEMENT

**Cette possibilité est supprimée depuis 2025**

## ⌚ ZONE DECHETS :

Une zone déchet sera obligatoirement installée sur chaque course UFOLEP Gironde.

- Cette zone déchet ne devra pas être installée 500m avant et 500m après la ligne de départ et d'arrivée,
- La zone déchet sera matérialisée par un panneau à son entrée et un panneau à sa sortie (dans la mesure du possible),
- La zone peut être constituée d'une ou plusieurs bâches installées sur le bas-côté de la route côté droit des coureurs, ou de panneaux,
- La zone devra être adaptée au circuit et donc être dans un lieu non dangereux.

**L'objectif de cette zone est de supprimer définitivement les déchets balancés en pleine nature sur l'ensemble des circuits.**

**Attitude éco-responsable : l'idéal étant de conserver les déchets dans les poches.**

**En cas de non respect de cette zone déchet, les coureurs s'exposent aux sanctions suivantes :**

- Un coureur qui jettera des déchets en dehors de la zone sera immédiatement mis HORS COURSE donc non classé. De plus, si ce coureur avait remporté des primes, elles lui seront retirées et décernées au deuxième,
- Un coureur sanctionné une deuxième fois pour jet de déchets en dehors de la zone sera suspendu de deux weeks ends de courses à compter du week end suivant la course support de la sanction.

## ⌚ Seuls seront habilités à relever l'infraction d'un coureur, les personnes suivantes :

- les délégués et membres de la CTD UFOLEP 33 cyclosport,
- EXCEPTION : si le fait est relevé par au moins deux coureurs d'une même course et rapporté au délégué de la course.

## ⌚ DEPARTS, CATEGORIES et arrivées :

- **Chaque départ est limité à 200 coureurs en même temps sur le circuit.**
  - Sur les courses proposant plusieurs horaires de départs, les catégories partiront de préférence de la façon suivante et dans cet ordre :
    - Catégorie 1 et catégorie 2 sur le même horaire mais séparées de quelques minutes, si les 15-16 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire mais séparées de quelques minutes,
    - Catégorie 3 et catégorie 4 sur le même horaire mais séparées de quelques minutes, si les 13-14 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire mais séparées de quelques minutes,
- Vigilance l'été pour organiser des courses en matinée lors des fortes chaleurs.

**Les retours sur la ligne après les arrivées sont strictement interdits. Ils seront sanctionnés.**

**Tout coureur qui se sera engagé en ligne sur internet et qui ne se sera pas présenté au départ se verra sanctionné du montant de l'engagement.**

**Rappel : il est possible jusqu'à la veille du départ de se désengager en ligne.**

**Il est strictement interdit de laisser ou d'autoriser des véhicules stationnés sur les bas-côtés 200m avant et 200m après la ligne.**

#### ⌚ HORAIRES DE DEPARTS :

Seulement durant les mois de JUILLET et AOUT les courses devront OBLIGATOIREMENT se tenir le matin. Cela afin d'éviter les fortes chaleurs et les éventuelles adaptations de dernières minutes pouvant être liées aux fortes températures, arrêtés préfectoraux et incendies.

#### ⌚ MUTATIONS

Entre associations UFOLEP dans le département et pour tout changement de département est recommandé : **du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre.**

**Tout coureur qui mute, alors qu'il reste des courses au calendrier, peut continuer les courses pour son nouveau club.**

La demande doit être obligatoirement établie par le licencié sur le formulaire adéquat.

Pour bénéficier de la non obligation de formuler une demande de mutation, les intéressés doivent rester une saison sportive sans licence.

**Un coureur qui aurait fait une place dans le challenge Gironde et qui aurait muté devra porter le maillot du club avec lequel il aura marqué le plus de points.**

#### ⌚ ATTITUDE dans la PRATIQUE :

Le cyclosportif et/ou le dirigeant **se doit de conserver une tenue décente et appropriée**. Il est utile de rappeler que par sa conduite et ses attitudes, le cyclosportif offre l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Tout concurrent et/ou dirigeant se montrant incorrect vis à vis des commissaires, des organisateurs, du service d'ordre, du public,...pourra se voir mis hors course disqualifié ou sanctionné par le collège des commissaires. Un rapport sera transmis à la structure compétente (cf. Règlements Généraux de l'UFOLEP) dans la perspective d'une éventuelle sanction prononcée par l'instance disciplinaire adéquate.

#### ⌚ TENUE VESTIMENTAIRE :

**Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories**, pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits (Route – Contre la montre – Cyclocross). Les cyclosportifs qui ne seront pas pourvus de cette protection se verront interdire le départ. Chaque concurrent devra le conserver correctement fixé, à partir du moment où il monte sur son vélo et durant toute l'épreuve. Tout contrevenant sera mis hors compétition.

**Le port du maillot aux couleurs du club auquel appartient le licencié est obligatoire** Ce maillot doit, par ses couleurs et leur disposition, permettre de distinguer l'association à laquelle appartient le cyclosportif.

**Les maillots de groupes sportifs professionnels en activité sont interdits.**

Au côté des éventuelles inscriptions publicitaires pouvant figurer sur celui-ci, il est obligatoire de réserver un emplacement suffisamment important où le nom de l'association sera inscrit lisiblement. Il est souhaitable que sur ce maillot apparaisse le logo UFOLEP. Toutefois, pour les clubs à double affiliation (voire triple), et ayant un maillot unique pour toutes les sections quelle(s) que soi(en)t la (les) fédération(s) à laquelle (auxquelles) ces sections appartiennent sur le maillot porté sur les épreuves UFOLEP ne devra apparaître aucun sigle de fédération.

Pour les champions départementaux, régionaux et nationaux le port du maillot distinctif est obligatoire. Ce maillot ne pourra pas être modifié.

**Pour toute cérémonie protocolaire, LA TENUE de CYCLISTE EST OBLIGATOIRE.** En cas de non respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra REFUSER l'accès au podium.

#### ⌚ DOSSARDS :

**Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants**, dans toutes les épreuves UFOLEP, **il doit être attaché non plié, avec 4 épingle et de façon visible sur le maillot, c'est à dire côté podium et au-dessus des poches.**

Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingle), chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « cyclosport » UFOLEP. En aucun cas il ne pourra être délivré de dossard à un cyclosportif qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte de cyclosportif correctement complétées à la table de contrôle.

A la fin de chaque épreuve ou en cas d'abandon un coureur devra obligatoirement rapporter son dossard.

#### ⌚ RECOMPENSES :

La commission nationale demande aux organisateurs sous l'égide de l'UFOLEP de soigner particulièrement l'accueil des participants.

**Rappel : Les PRIX et PRIMES en ESPECES sont INTERDITS à l'UFOLEP.**

Il est interdit, dans une épreuve « cyclosport » organisée sous l'égide de l'UFOLEP, d'attribuer des dotations (en dehors des récompenses symboliques traditionnelles telles que coupes, médailles, paniers garnis, fleurs, maillots de champion) sous forme de lots en nature uniquement pour les vainqueurs et leurs dauphins immédiats. Il est souhaitable de mettre des lots au sort afin de concerner tous les participants.

**2 primes maximum sont autorisées par coureur et par épreuve.**

Un coureur qui ne se présente pas aux récompenses ne peut prétendre à récupérer son lot sauf cas exceptionnel et excusé.

#### ⌚ RECLAMATIONS ; APPEL :

**Tout cyclosportif estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires.**

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut toutefois le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés (en particulier pour les mineurs)

Une réclamation est recevable :

- **oralement** dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires

-et / ou

- **par écrit**, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au Responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale). Elle devra s'accompagner du versement d'une caution de 45€ dont le montant est fixé chaque année par les Comités Directeurs concernés.

**Les réclamations concernant la qualification d'un cyclosportif ou la régularité de son engagement doivent se faire avant le départ de l'épreuve et verbalement.**

Si un cyclosportif ou dirigeant UFOLEP s'estime injustement pénalisé, il peut avoir recours à la **Commission d'Appel correspondante**.

#### ⌚ RETROGRADATIONS-DESCENTES en Gironde

##### DEMANDE À EFFECTUER EN MEME TEMPS QUE LA DEMANDE DE CARTE CYCLOSPORT

**Un cyclosportif après une saison complète dans sa catégorie (365 jours) n'ayant pas obtenu de résultats qu'il estime satisfaisants pourra en début de saison suivante et après justification demander par écrit à la commission départementale une descente dans la catégorie inférieure.**

La demande de rétrogradation doit être effectuée par le licencié sur le document adéquat.

1 seule demande de descente sera étudiée par coureur et par saison et elles se feront de préférence lors de la demande de cartons et pendant les 3 premières réunions de cartons.

Pour demander à descendre de catégorie, un licencié devra justifier de 5 courses faites en UFOLEP. Un coureur ayant fait une place ne pourra pas prétendre à une requalification en catégorie inférieure, SAUF si sa place (hors victoire) est réalisée dans une course de moins de 10 coureurs. Cela permettra à la CTD d'apprécier le niveau du coureur (valable uniquement pour les moins de 60ans).

Un coureur âgé de 60ans et + pourra demander au début de la saison suivante, son reclassement dans la catégorie inférieure, même si il a obtenu des résultats au cours de la saison sauf si ce résultat est une victoire.

Un coureur âgé de 60 ans et + de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie pourra demander au début de la saison suivante, son reclassement dans la catégorie inférieure, même si il est monté de catégorie au cours de la saison précédente, même si il a obtenu des résultats au cours de la saison, sauf si ce résultat est une victoire. Cette règle est mise en place dans un soucis de préservation de la santé des coureurs.

Un coureur âgé de 70 ans et + pourra demander au début de la saison suivante, son reclassement dans la catégorie inférieure, même si il est monté de catégorie au cours de la saison précédente, même si il a obtenu des résultats au cours de la saison, sauf si ce résultat est une victoire.

Les demandes de requalifications pour des raisons médicales devront être faites sur les documents officiels et accompagnés de justificatifs. Toutefois, ils ne feront pas l'objet d'une descente automatique.

Toute demande de requalification refusée ne pourra être réétudiée sauf si elle était incomplète.

Tout refus de descente, sera accompagné d'un motif disponible au comité.

#### **\*IMPORTANT\* :**

Les coureurs de :

3<sup>ème</sup> catégorie de 50 ans et moins ne pourront pas descendre en 4<sup>ème</sup>

2<sup>ème</sup> catégorie de 40 ans et moins ne pourront pas descendre en 3<sup>ème</sup>

1<sup>ère</sup> catégorie de 30 ans et moins ne pourront pas descendre en 2<sup>ème</sup>

#### **RAPPEL IMPORTANT :**

##### **⌚ DIFFICULTE MANIFESTE :**

Tout licencié en difficulté dans sa catégorie durant une période longue pourra se voir proposer par la CTD une descente de catégorie. Cette descente est conditionnée à un courrier du coureur.

#### **\*IMPORTANT RETOUR A LA PRATIQUE ANCIENS COUREURS UFOLEP\* :**

Un coureur qui revient en UFOLEP après 1 ou 2 ans d'arrêt peut se voir octroyer une catégorie inférieure à celle qu'il possédait avant et conformément au règlement mais dans ce cas il se verra octroyer 10pts de descente. Au-delà de 2 ans d'arrêt aucun points de descente ne seront attribués.

**\*IMPORTANT\* : Un coureur descendu de catégorie se verra octroyer 10 points de départ dans sa nouvelle catégorie. S'il marque des points dans sa nouvelle catégorie, alors ils s'ajouteront aux 10 points octroyés lors de la descente. Ces points octroyés lors de la descente approuvée par la commission seront notés par le comité sur le nouveau carton.**

**ATTENTION : le reclassement en catégorie inférieure n'est pas automatique, votre demande est étudiée par la CTD Cyclosport qui peut vous le refuser et cela dans le respect du règlement en application. Tout refus sera motivé par la commission et disponible sur simple demande auprès du Comité UFOLEP 33.**

**RAPPEL : 1 SEULE DEMANDE SERA TRAITÉE PAR SAISON**

##### **⌚ SUPERIORITE MANIFESTE :**

La supériorité manifeste est une attitude jugée par les délégué(e)s de courses et les membres de la CTD qui a pour conséquence d'entraîner la montée du coureur en catégorie supérieure ou se voir octroyer 10 points de sanction. Cette attitude se caractérise par plusieurs critères pouvant être cumulés ou non : fait de course faussant le résultat final, total de points proche de 30, attitude répétée, course pour les primes influant sur le résultat final sans jouer l'arrivée. Toute personne qui monte pour supériorité manifeste reste dans sa nouvelle catégorie pour la saison actuelle et la saison suivante.

##### **⌚ DIFFICULTE MANIFESTE :**

Tout licencié en difficulté dans sa catégorie durant une période longue pourra se voir proposer par la CTD une descente de catégorie. Cette descente est conditionnée à un courrier du coureur.

##### **⌚ ATTRIBUTION DES POINTS :**

Tout coureur à l'obligation de comptabiliser ses points et de les noter sur son carton avant sa prochaine course.

Les coureurs faisant des places dans les départements hors « ex-Aquitaine » devront le signaler par un mail au responsable Xavier Rodet : [xavierrodetvelo@gmail.com](mailto:xavierrodetvelo@gmail.com)

##### **⌚ SANCTIONS**

La commission se réserve le droit de sanctionner les coureurs par une attribution de points si une attitude déloyale, antisportive ou tout autre comportement inadapté étaient avérés.

##### **⌚ MONTÉES DE CATEGORIES : Le principe des « Montées aux points ».**

Montée dès que le coureur a **obtenu 30 points**.

##### **Barème des montées :**

a) 30 partants et plus :

- Les cinq premiers marquent des points :

1er = 10 points.. 2ème = 7 points.. 3ème = 6 points.. 4ème = 4 points. 5ème = 3 points

b) de 10 à 29 partants :

- Les cinq premiers marquent des points :

1er = 8 points.. 2ème = 6 points.. 3ème = 5 points.. 4ème = 3 points. 5ème = 2 points

c) Moins de 10 partants :

- Les trois premiers marquent des points :

1er = 5 points 2ème = 3 points 3ème = 1 points

d) Si l y a 5 PARTANTS OU MOINS dans la catégorie

- Seul le vainqueur marque 3 points et sa place est notée sur la carte « Cyclosport »

##### **BONUS :**

La bonification des meilleurs sprinters = 3 points supplémentaires. (Cette règle s'applique aux coureurs girondins, aux coureurs de comités appliquant cette règle et dans les départements le mettant en place).

Afin de dépasser les meilleurs sprinters en cas d'égalité sur une course, les points du dernier classement seront doublés.

**NB : dans tous les cas la CTD se réserve le droit de procéder à la montée pour SUPERIORITE MANIFESTE**

## ⌚ SECURITE DES COURREURS

Un véhicule ouvreur est obligatoire devant les premiers coureurs de chaque course.

Lors d'une échappée, l'organisateur doit prévoir dans la mesure du possible un véhicule ouvreur pour le peloton.

L'échauffement sur les circuits est autorisé pendant la durée des épreuves en respectant strictement le sens de la course en file indienne et sans franchir la ligne d'arrivée. Il est obligatoire de mettre pied à terre à l'arrivée de la voiture ouvreuse et des coureurs en course.

## ⌚ MATERIEL, DISTANCES, BRAQUETS, NOMBRE de PARTICIPATIONS AUTORISES

Les Freins à disque sont autorisés sur toutes les épreuves sur route.

- Jeunes masculins ou Féminines 13/14 ans 7.01 m. Distance maximum 35 km. 1 épreuve maxi par jour.

- Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans plus de limitation de braquet. Distance maximum 60 km. 1 épreuve maxi par jour.

- 4<sup>ème</sup> distance maximum 60km,

- 3 distance maximum 70km,

- 2 distance maximum 80km,

- 1 distance maximum 90km.

## ⌚ PRIX DES ENGAGEMENTS en Gironde POUR 2024-2025:

Adultes : Epreuve sur circuit et en ligne = entre 6€ et 8€ précisé dans le calendrier

Engagements jeunes = entre 3€ et 4€

## ⌚ CHALLENGE DÉPARTEMENTAL COURSE SUR ROUTE (individuel et par clubs)

Le Challenge UFOLEP Cyclosport récompense la participation et la régularité des cyclosportifs Ufolépiens girondins hommes, femmes dans les 4 catégories.

Ne sont prises en compte que les courses inscrites sur le calendrier départemental se déroulant sur le territoire de la Gironde (ou organisées par des clubs girondins, sauf Contre la Montre, et les Championnats). Les jeunes ne sont pas inclus au challenge départemental club. Un challenge club adultes et un challenge club jeunes sont mis en place.

Sur chaque course le 1<sup>er</sup> = 6pts, le 2<sup>nd</sup> = 4pts, 3ème = 3pts, 4ème = 2pts, 5ème = 1\*

\* une réflexion est en cours pour faire évoluer le mode de calcul du challenge. Si une modification est apportée, elle sera envoyée avant le début des courses

## ⌚ CLM (individuel)

Le comité 33 expérimente sur 2026 l'accueil de licenciés non UFOLEP, cela UNIQUEMENT sur les épreuves de CLM et cela conformément à la possibilité ouverte par la commission nationale. L'UFOLEP 33 n'autorise la participation des non licenciés UFOLEP que sur présentation d'une licence autre fédération permettant la pratique du cyclisme en compétition. Les coureurs titulaires d'aucune licence ne seront pas autorisés à participer. Aucun « pass » ne sera demandé à ces coureurs.

Les épreuves de CLM autorisées à accueillir des non UFOLEP le seront après acceptation de l'UFOLEP et respect de conditions d'organisations qui seront imposées telles que la prise du niveau affiliation + permettant une totale couverture assurance.

Classement :

- à l'issue de l'épreuve un classement UFOLEP obligatoire devra être fait.
- un classement Scratch pourra être proposé par l'organisateur.

- aucun classement uniquement « autre fédération » ne sera autorisé.

## ⌚ CLM par équipe

Dans la continuité de l'article précédent précisant les modalités d'accueil des licenciés autres fédérations, le comité 33 a décidé que les équipes mixtes composées de licenciés UFOLEP et de licenciés autres fédérations ne sont pas autorisées.

## ⌚ CHALLENGE DÉPARTEMENTAL CLM (individuel)

Le Challenge UFOLEP CONTRE LA MONTRE récompense la participation et la régularité des cyclosportifs Ufolépiens girondins hommes, femmes et jeunes.

Ne sont prises en compte que les CHRONOS inscrit sur le calendrier départemental se déroulant sur le territoire de la Gironde (ou organisé par des clubs girondins et le Championnat départemental sera comptabilisé dans ce classement). Le challenge sera mis en place uniquement si un minimum de 3 CLM se sont déroulés en gironde dans la saison. Pour être classé il faudra avoir participé à minimum 2 CLM.

Les points attribués sur chaque course se feront de la manière suivante : le 1<sup>er</sup> = 1pt, le 2<sup>nd</sup> = 2pts, 3ème = 3pts, 4ème = 4pts, 5ème = 5pts, le 6ème = 6pts.....  
Ce challenge ne sera mis en place qu'avec un minimum de 3 CLM organisés en Ufolep Gironde.

## ⌚ REMISE DES CHALLENGES DÉPARTEMENTAUX

Les challenges seront remis en NOVEMBRE 2026 lors de la soirée de bilan de saison et de présentation des calendriers.

## ⌚ CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Le titre de champion départemental ne pourra être attribué qu'aux coureurs pouvant justifier de 2 courses UFOLEP cyclosport faites durant la saison et en gironde avant le championnat. Des dérogations pourront être étudiées à la discréption de la CTD.

Les courses du championnat se courront par catégorie d'âge.

Pour la saison 2025-2026 sur le championnat de Gironde la catégorie +70ans est maintenue. Cette catégorie n'aura pas de départ à part. Les résultats seront pris au sein de la catégorie 60ans et +. Il y aura 1 maillot d'attribué et des médailles pour les 3 premiers. Si un plus de 70 ans gagne la course il n'y aura pas 2 maillots d'attribués.

\* En rouge les modifications récentes ou les informations très importantes

# **La commission technique départementale 2024-2028 (CTD 33)**

## **Comité UFOLEP Gironde**

Gestion et délivrance des cartons, licences, calendriers de courses  
Dossiers épreuves sportives, autorisations préfectorales  
05 56 79 00 22  
[cd.33@ufolep.org](mailto:cd.33@ufolep.org)

### **Joël SEYNAT**

Responsable de la commission technique départemental  
Membre de la Commission technique régionale  
Délégué de course  
06 42 46 00 57  
[joelseynat@gmail.com](mailto:joelseynat@gmail.com)

### **Xavier RODET**

Responsable des résultats et du challenge  
Membre de la Commission technique régionale  
Délégué de course  
[xavierrodetvelo@gmail.com](mailto:xavierrodetvelo@gmail.com)  
06 67 65 01 33

### **Pascal COURTADE**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course  
Membre de la Commission technique régionale

### **Sandrine MANET**

Membre de la CTD 33  
Déléguée de course  
Membre de la Commission Nationale des activités cyclistes

### **Georges ABADIE**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course

### **Bernard LAGRAVE**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course

### **Daniel AMPE**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course

### **Anthony PIRON**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course

### **Didier SAUMON**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course

### **Damien LAMAZEROLLES**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course

### **Philippe BARDEAU**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course

### **David POUYFOURCAT**

Membre de la CTD 33  
Délégué de course